

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
Au titre de la promotion interne**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Article 39

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 42 modifiant la durée de validité d'inscription sur la liste d'aptitude,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

Considérant que cette promotion interne au grade d'AGENT DE MAITRISE n'est soumise à aucune règle de quota,

Considérant que **85** fonctionnaires remplissant les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016, ont été proposés par leur employeur au grade d'agent de maitrise,

Considérant l'avis rendu par la Commission Administrative Paritaire de catégorie C dans sa séance du **18 décembre 2019** et après étude des dossiers présentés.

ARRETE :

ARTICLE 1 : En application de l'article 39 de la loi précitée et de l'article 4 du décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016, la liste d'aptitude d'accès au 1er grade d'AGENT DE MAITRISE au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

Collectivité	Agent
ST HIPPOLYTE	ARMANGAU Maryse
RIVESALTES	ATHIEL Noëlle
CLAIRA CC CORBIERES SALANQUE MED.	AVICE Thomas
ESTAGEL	BADRIGNANS Juan
CLAIRA CC CORBIERES SALANQUE MED.	BARBERA Frédéric
PRADES	BARIL Pascale
COLLIOURE	BERGE Esther
LA LLAGONNE CC PYRENEES CATALANES	BONET Magali
BAGES	BONZOM Catherine
ST CYPRIEN	BORDES Benjamin
VILLENEUVE DE LA RAHO	CASTELLON Maryse
LA LLAGONNE CC PYRENEES CATALANES	CATTIAU Philippe
LE BARCARES	CHANSARD Sabine
MAUREILLAS-LAS-ILLAS	CLAYER Thérèse
ST ESTEVE	COSTALS Serge
BANYULS SUR MER	COSTE Laurent
PONTEILLA NYLS	CUTZACH Nathalie
COLLIOURE	DELCROIX Lorenza
ARGELES SUR MER	DEQUENE Damien
CERET CC DU VALLESPYR	DESTRIEZ Franck
ARLES SUR TECH	ESPIGOLE Muriel
ST FELIU D'AVALL	FARINES Sylvie
ST LAURENT DE LA SALANQUE	FERNANDES BRITO DE MELO Joëlle
CLAIRA CC CORBIERES SALANQUE MED.	FERNANDES Miguel
ST CYPRIEN CC SUD ROUSSILLON	FERNANDEZ Fabien
CANET EN ROUSSILLON	FERRER Patrick

LE BARCARES	FOURCADE Laurent
CANOHES	GARCIA Bruno
ILLE SUR TET	GARCIA Thierry
LE BOULOU	GIRAUD Marie-Christine
VILLEMOLAQUE	GOMES ROMEIRA Florentino
ST CYPRIEN CC SUD ROUSSILLON	GUILLEM Fabrice
ST CYPRIEN	GUILLEM Philippe
LE BARCARES	HERNANDEZ Antoine
BAGES	IAOUADAN Karim
ST CYPRIEN	JOULIN Valérie
LE BARCARES	LAPIE Pascal
LE BARCARES	LOPEZ Noël
AMELIE LES BAINS	MALBERT Yves
ST CYPRIEN CC SUD ROUSSILLON	MARTINE Fabien
ARGELES SUR MER CC ACVI	MATILLO Philippe
ST MICHEL DE LLOTES	MATO Pierre
MONTBOLO	MAURIN Guillaume
LE BARCARES	MELOUX Annie
PONTEILLA NYLS	MESTRE Alain
PONTEILLA NYLS	MONTES Jean-Louis
FONT ROMEU	MORAGUEZ Nadine
RIVESALTES	NIERGA BUE Nathalie
VIVES	NOU Thierry
ELNE	PINEDA Jean-François
MONTNER	POPPEL Bruno
ST HIPPOLYTE	QUESSADA Madeleine
ARGELES SUR MER CC ACVI	RAYNAL Lilian
CORBERE	RONDE Danielle
SERRALONGUE	ROUSTANY Jean-François
PONTEILLA NYLS	SERRANO Odile
ST FELIU D'AVALL	SORIA Anne-Marie
PONTEILLA NYLS	TAILLADE Sylvie
VILLENEUVE DE LA RAHO	TORRES Olivier
BANYULS SUR MER	VERMILLARD Magaly
TOULOUGES	VILLENEUVE Josette
TOULOUGES	WARTELLE Jean-Michel

1^{ère} réinscription

M. DOUTRES Philippe (VILLENEUVE DE LA RAHO)
M. GAU David (ARGELES SUR MER)
M. GOUNA Karim (VILLENEUVE DE LA RAHO)
M. GOUNA Yannick (VILLENEUVE DE LA RAHO)
M. LATORRE Clément (SAHORRE)
M. OLIVE Daniel (VILLENEUVE DE LA RAHO)
M. PROD'HOMME Yannick (ARGELES SUR MER)
M. RAGOT Christophe (ARGELES SUR MER)
M. TECHENE Laurent (PRADES)
M. TORRES Olivier (VILLENEUVE DE LA RAHO)

2^{ème} réinscription

M. CROUILLES Jean-Bernard (PRADES/CC CONFLENT CANIGOU)
M. LEBRUN Philippe (ST PAUL DE FENOUILLET)
M. MICHEL René-Jean (RIVESALTES)

3^{ème} réinscription

M. BORT Pascal (CANOHES)
M. BOSCH Nicolas (BANYULS SUR MER)
M. CABARROCAS Bruno (BANYULS SUR MER)
M. JEAN Xavier (FONT ROMEU)
M. NOEL Thierry (SALSES LE CHATEAU)
M. REIX Patrick (AMELIE LES BAINS)
M. SERGENT Jean-Marie (FORMIGUERES)

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

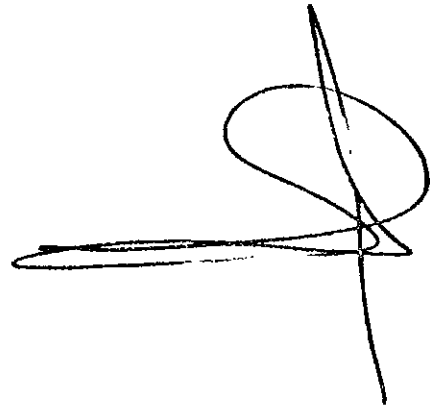
Cette liste d'aptitude a une validité de 2 ans **à partir du 01.01.2020** renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2^{ème} année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3^{ème} année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales est chargé de l'exécution de la présente décision affichée dans les locaux du CDG66 et notifiée aux agents inscrits sur cette liste, son ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 31/12/2019

Le Président
Robert GARRABE

Le président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
Devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte
Transmis au représentant de l'Etat le



PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

31 DEC. 2019

COURRIE